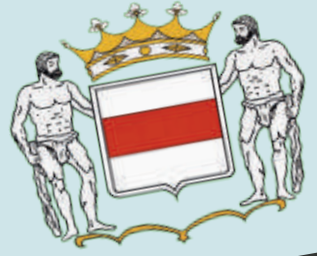


Henrichemont Le Mag n°7

www.henrichemont.fr



Grands Feux 2021



Décembre 2021



Grands Feux, etc.

Cette année, les Grands Feux, surtout lors du premier week-end (30 et 31 octobre), nous ont ramené du côté des fréquentations historiques du village ; un renouveau attendu après le marasme infligé par l'actualité sanitaire ; un public ravi, en joie, souvent en famille. La convivialité, confortée par les soupes distribuées gracieusement, n'a pas manqué de circuler. De nombreux échanges visiteurs, céramistes ; étudiants, cuiseurs ; stagiaires, les animateurs ; les bénévoles pour tenir la « Guinguette » improvisée dans la salle des fêtes, merci à ces fourmis méritantes.

Les Grands Feux, un événement cette année intégré dans Passion Céramique, moteur d'une richesse exceptionnelle organisé pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Association Céramique La Borne (ACLB). Lors de cette longue célébration (de juillet à novembre) à la fois diversifiée, divertissante, l'ACLB a su transformer La Borne, et les villages alentour, en centre de diffusion des savoirs. Plus d'une trentaine de formations suivies par des stagiaires d'horizons variés et de pays divers. Avec la participation des étudiants des Beaux Arts de Bourges, Quimper, Tours et Orléans. Eux purent expérimenter, entre autres, la cuisson de pièces élaborées avec une imprimante 3D. Un flirt avec les technologies nouvelles. Peut-être une idée à creuser l'exploration de ces méthodes novatrices. Il se dit qu'en 2023 on en reparlera.

Teff dit Gégé

Un formateur venu du nord pour tourner de grands formats



Grand vase de JF Thiérion : Ø 88 cm,
hauteur 117 cm

Dans les stages céramiques de cette année, l'un d'eux retenait l'attention. Par le « spectacle » qui s'y déroulait, la fabrication de pot de 60 cm minimum. Et l'animateur a de quoi éveiller l'intérêt. Venu du Danemark, où il vit avec son épouse depuis 1998, céramiste itou (Nina Lund), et leur deux enfants, parle un français de bonne tenue, puisqu'il se compte parmi nos compatriotes. Jean-François Thiérion, il s'agit de lui, fut Bornois de 1992 à 1998, à cette époque il pratiquait le métier déjà depuis une douzaine d'années. De s'implanter au pays de la Petite Sirène lui a fourni l'opportunité de se spécialiser dans le tournage de gros volumes. La réputation qu'il se forgea au Danemark lui donna l'occasion de s'entretenir avec la reine (Margrethe Alexandrine Þórhildur Ingrid af Glücksborg, dite Margrethe II). Ses compétences, sa rigueur, sa pédagogie, ajoutées aux qualités de sa production, l'entraînent dans des aventures professionnelles de par le monde.

La Borne, une évidence pour diffuser son savoir-faire, pour retrouver une ambiance qu'il apprécie, pour « baigner » dans les cuissons au bois des Grands Feux.

Avec la distance, avec le temps, compte tenu de son expérience, Jean-François remarque qu'au Danemark les relations, tant professionnelles que quotidiennes, recèlent une plus grande fluidité, une simplicité qui se révèle rare par ici. Ceci ne l'empêche pas de songer à un éventuel retour dans un futur lointain.

Teff dit Gégé

Plus d'information sur son parcours, sur son travail sur le site :

<https://www.keramik.dk/fr/accueil-jfthierion.html>

Photos de la couverture : Teff dit Gégé : Grand feu chez Dominique et Roz, stage de tournage avec Jean-François Thiérion. Lisa Dercvycka : le tourneur, le four.

Informations légales

Henrichemont Le Mag

Directeur de publication : G. Bureau, Maire d'Henrichemont

Comité de rédaction : Florence Semence, les membres de la commission Information et communication

Imprimeur : Imprimerie du Mont Henri, 6 rue de Sully, 18250 Henrichemont

Décembre 2021 - Tirage : 1 150 exemplaires - ISSN : en cours



Henrichemont : pôle culturel

L'ouverture le 1er octobre dernier de l'Espace Victor Hugo, constitue incontestablement une étape dans la vocation culturelle de notre ville. « Ce qui est commun à un groupe d'individus qu'il soit appris, produit, inventé ou transmis » est la définition sociologique du mot culture.

Culture et Histoire sont d'ailleurs intimement liées et interdépendantes, l'histoire pouvant être considérée par certains comme une partie intégrante de la culture.

Maximilien de Béthune plus connu sous le nom de Duc de Sully, qui racheta la principauté de Boisbelle en 1605 et qui fut à l'origine de la conception géométrique de la ville d'Henrichemont, contribua également au développement de la culture.

Ainsi fut Sully, bâtisseur pour l'histoire, mais également écrivain érudit et mécène apprécié, dans le domaine des arts et des lettres.

Réalisation peu commune, pour une ville de notre taille, L'Espace Victor Hugo avec ses 4 composantes (salle de spectacle, ludothèque, école de musique et médiathèque) est destiné à l'ensemble du public : jeunes et moins jeunes, curieux ou passionnés, spectateurs assidus ou occasionnels.

Notre commune est chargée de la gestion et du fonctionnement de la médiathèque dont l'objectif est de devenir un espace de lecture, d'échange de livres, mais également d'animations diverses et variées.

Depuis le 4 octobre, une dizaine de bénévoles épaulés par les services de la mairie et par la bibliothèque départementale de Bourges, se succèdent pour vous accueillir tout au long de la semaine.

N'hésitez pas à vous y rendre pour y découvrir une grande variété d'ouvrage destinée au plus grand nombre.

Par son positionnement central, l'Espace Victor Hugo aura également été l'occasion de réhabiliter un ancien bâtiment, bien connu de certains d'entre vous, puisqu'il s'agissait de l'ancienne école d'Henrichemont, construite au début du 20e siècle et en service jusque dans les années 70.

Contribuer à la rénovation des centres bourgs est un objectif affiché de l'autorité préfectorale et validé par l'ensemble des collectivités.

D'autres projets, visant cet objectif et destinés à améliorer l'attractivité de notre ville, sont actuellement à l'étude.

Avec le dynamisme de La Borne et du centre céramique, l'Espace Victor Hugo doit permettre à Henrichemont de devenir un pôle culturel et touristique qui compte dans notre région.

À chacune et à chacun d'entre vous, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

J'aurai le plaisir de vous retrouver le vendredi 14 janvier prochain pour la soirée consacrée aux vœux du Maire.

Bien sincèrement,

Gilles Bureau
Maire d'Henrichemont



Sommaire



Page 2 :

La Borne

Page 3 :

Le mot du Maire

Page 4 :

Vivre ensemble
Culture

Page 5 :

Vie de la commune

Page 6 :

Partenaire de la communauté de
communes
Nouveaux commerces - artisans

Page 7 :

Vie de la commune - En bref

Page 8 :

La médiathèque : un lieu de
rencontre



Hiver, neige et verglas

L'hiver est de retour avec ses journées courtes, le froid, la neige et le verglas.



Lorsque de tels épisodes surviennent, en particulier la neige et/ou le verglas, la commune déneige, sale ou sable les voies communales en débutant par les axes prioritaires :

- la route d'Achères pour rejoindre Bourges qui est l'axe utilisé par les secours,
- les abords de l'école, du collège, de la crèche, de la mairie.

Puis viennent les autres rues, selon leur fréquence d'utilisation.

Ces épisodes représentent un risque non négligeable pour les piétons, en particulier pour les plus vulnérables. La marche devient difficile, les trottoirs glissent, la délimitation entre trottoir et voirie peut être masquée par la neige.

C'est pourquoi les riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires ont :

- obligation de balayer les feuilles mortes et autres détritiques favorisant les glissades,
- obligation de balayer la neige devant leur habitation et de dégager un passage pour les piétons,
- obligation de répandre du sable, du sel, de la cendre ou de la sciure de bois devant chez eux,
- interdiction de faire couler de l'eau (même chaude) sur la voie publique afin d'éviter la formation de glace.

Pour éviter les accidents voici quelques conseils et astuces :

- avant l'arrivée des premiers flocons, procurez-vous du sel de déneigement ou du sable,
- si vous devez vous déplacer avec votre véhicule : allumez vos feux de croisement et phares antibrouillard, roulez doucement et soyez attentifs aux zones verglacées, équipez-vous de pneus hivernaux.

Culture



À l'Est – une résidence d'auteurs au cœur du bourg

Vous l'aurez peut-être remarqué : des travaux de rénovation sont en cours dans le bâtiment de l'ancienne pharmacie, sur la place Henri IV. D'ici la fin de l'année 2022, une résidence d'auteurs y ouvrira ses portes. Baptisée « À l'Est », comme une invitation au voyage, elle se consacrera aux écritures du réel sous toutes leurs formes – récits, films, séries, podcast ou encore BD documentaires – et pourra accueillir jusqu'à trois auteurs ou autrices, pour des séjours d'une semaine à plusieurs mois.

À quoi sert une résidence d'écriture ? Tout simplement à trouver le calme et la concentration nécessaires pour avancer sur un projet : finaliser un manuscrit, un scénario ou, au contraire, réfléchir à une histoire encore au stade embryonnaire. Une résidence offre à l'auteur ou à l'autrice un espace préservé, dans une ambiance de travail, et des échanges avec ses pairs.

À l'Est, nous proposerons deux types de

résidences : des résidences courtes, d'une à trois semaines, pour accueillir ponctuellement des auteurs issus de multiples horizons, et des résidences plus longues, de quatre à six mois, qui pourront bénéficier du soutien de la Région Centre. Ces résidences de longue durée donneront l'opportunité de tisser des liens avec le territoire et proposeront des activités ouvertes aux habitants de la communauté de communes : rencontres, lectures, ateliers d'écriture.

À l'Est, nous sommes convaincues que la création se nourrit d'échanges, de récits du passé et de moments partagés au quotidien. C'est pour cela que nous avons choisi de créer la résidence ici, dans un bâtiment chargé d'histoire au cœur d'un bourg bien vivant. Nous espérons qu'il verra naître de nouvelles histoires en facilitant la rencontre entre les auteurs et les habitants d'Henrichemont et des alentours.

Taina Tervonen



Arrêté municipal permanent du 4 août 2021

Les voies et les espaces publics doivent être entretenus afin d'assurer la sécurité de tous. C'est pourquoi un arrêté municipal permanent concernant le nettoyage et l'entretien des voiries et des trottoirs a été instauré le 4 août 2021. Cet arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 1er : Entretien des trottoirs

Le présent article traite de l'entretien des trottoirs et de l'entretien des haies des propriétés sises le long des rues et routes situées en agglomération ou dans les écarts.

1.1 – Entretien

Entretien des trottoirs

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres de leur propriété, sur les trottoirs et les bas-côtés jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Les passages d'eau pluviale (gargouille) sont à la charge des riverains.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont encouragés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

Entretien des haies

L'entretien des haies est à la charge du riverain qui devra veiller à ce qu'elles ne débordent pas sur l'espace public et ne gênent en rien le passage des piétons et de tous types de véhicules. Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voir moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

1.2 – Neige et verglas

Par temps de neige et de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou bas-côtés jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. Ils sécurisent ces endroits par épandage de sel, sable ou sciure.

1.3 - Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter lorsque la largeur de trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,40 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Pour rappel, le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs.

1.4 - Gestion des déchets

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvement. Le ramassage des poubelles est assuré par la communauté de communes Terres du Haut Berry. Les poubelles sont mises sur les trottoirs ou dans les lieux appropriés la veille du ramassage et doivent être retirées de la voie publique le plus rapidement possible après le passage du collecteur.

Article 2ème : Entretien des routes et des chemins communaux hors agglomération

La commune assure l'entretien des bas-côtés et des fossés des routes communales par un fauchage et éparage régulier. Toutefois, l'éparage des haies et talus est limité à la hauteur de 2 mètres. La taille des arbres et des haies au-delà de cette hauteur est du ressort du propriétaire ou locataire riverain qui devra veiller à leur taille de façon à ce que les branches ne gênent pas le passage des véhicules.

Article 3ème : Les infractions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4ème : La préfecture du Cher, la gendarmerie, le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.



Les refus de tri

Depuis le 1er janvier 2021, la communauté de communes Terres du Haut Berry trie l'ensemble des emballages. Vous êtes nombreux à suivre les consignes et nous vous en remercions.

Malgré vos efforts, le taux des refus de tri est supérieur à la moyenne nationale avec 32 % contre 20 %. L'impact est double :

- ces déchets sont éliminés sans être valorisés,
- la communauté de communes doit payer le coût du traitement et le coût d'élimination de ces déchets.

Pour améliorer notre taux de recyclage, quelques gestes, très simples, suffisent :

- ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres (par exemple ne pas mettre un pot de yaourt dans une boîte de conserve),
- aplatir vos déchets. Ainsi, il vaut mieux aplatir les bouteilles plastiques sur leur longueur plutôt que de les compacter de haut en bas.

Grâce à vous tous, notre taux de tri sera plus performant, les coûts moins élevés et l'environnement préservé.

Nouveaux commerces - artisans



L'art et la manière

*Décoration d'intérieur - Magasin
pour la maison et le jardin*

place Henri IV
18250 Henrichemont
Tél. : 06 45 13 28 16
Courriel : artetlamaniere.contact@gmail.com
Facebook : [artetlamaniere decoration](https://www.facebook.com/artetlamaniere decoration)



Brigit Knupfer Céramiste

9 chemin des Usages – La Borne
18250 Henrichemont
Tél : 06 87 55 85 58



G.A.S

Gelle Auto Service

route d'Achères
18250 Henrichemont
Tél. : 06 63 55 03 42
Courriel : gelle.auto.service@gmail.com
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 13h à 17h.

Achat/vente, entretien/réparations, véhicules
toutes marques.



KS Auto Service

route d'Achères
18250 Henrichemont
Tél. : 06 50 31 33 94
Courriel : KSAutoServices18@gmail.com
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 13h à 17h.

Mécanique automobile, utilitaires et camping-
cars toutes marques.



Cabinet de Kinésithérapie

*Santé, Sport et Bien-être à côté
de chez vous.*

Ouverture début janvier 2022

François Sargent
6, rue Victor Hugo
18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 49 23
Courriel : www.cabinetksbh@gmail.com



Contacts :

Mairie : 02 48 26 70 04 -
mairiehenrichemont@orange.fr

Site : www.henrichemont.fr

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/mairiehenrichemont et
www.instagram.com/mairiedhenrichemont

Application mymairie :

Télécharger l'appli via App Store ou Google play
en tapant Henrichemont au niveau de la
recherche.



Calendrier prévisionnel des conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 12 janvier et 16 février. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront indiquées environ une semaine à l'avance sur le site de la commune, l'application mymairie, la page Facebook et le panneau numérique. Si vous ne possédez pas ces moyens de communication et souhaitez être présent à l'un de ces conseils, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie qui vous confirmera la date.

Surveillant de baignade

La municipalité recherche un(e) surveillant(e) de baignade à l'étang du Petit-Bois pour l'été 2022. Possibilité de formation financée par la commune.

École

À la rentrée des vacances d'automne Mme Duval et ses élèves de CP et CE1 ont découvert leur classe entièrement repeinte, par les employés communaux, en blanc pour plus de luminosité.



Vœux du Maire

Les traditionnels vœux du Maire auront lieu le vendredi 14 janvier à partir de 18h30 à la salle polyvalente.

Travaux

La première tranche des travaux liés à l'assainissement, rue de Verdun et route de Menetou a démarré. Des travaux ont également été effectués rue de Bourgogne et le chantier de la nouvelle maison de retraite a lui aussi débuté.

Tous ces travaux entraîneront des restrictions de circulation et de stationnement. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée, mais ces réalisations seront avantageuses pour les Henrichemontais.

Enfin, le stop place Dauphine a été avancé et sécurisé pour une meilleure visibilité.



Recherche d'un médecin

Nous recherchons toujours activement un ou plusieurs médecins pour la commune. Différentes pistes sont à l'étude et nous espérons que nos démarches aboutiront au cours de l'année à venir.

Projet du Jeu de Paume

Le vendredi 5 novembre, une réunion s'est tenue dans la salle de spectacle du centre culturel Victor Hugo en présence du maire, des membres du conseil municipal, des représentants des associations et de Florence Autissier, Directrice Générale des Services à la communauté de communes Terres du Haut Berry.

Cette réunion a été l'occasion d'évoquer le dispositif « Petites villes de demain » et les divers projets qui y sont liés. Parmi eux, le projet du Jeu de Paume se détache nettement. En effet, lors d'un sondage, les habitants avaient plébiscité le réaménagement de ce lieu ombragé, propice à la détente et près du centre-ville. Situé dans le périmètre classé par les Bâtiments de France en raison de sa proximité avec la maison dite de Sully ou du Procureur Fiscal, il conservera l'aspect qu'il a aujourd'hui. Ainsi la majorité des arbres sera conservée, les allées resteront à leur emplacement actuel. Les jeux pour enfants, devenus vétustes, seront remplacés. Afin de restructurer le lieu, l'installation d'un kiosque central est envisagée. Il permettrait des concerts en plein air, du théâtre et diverses animations en lien avec le centre culturel tout proche. En ce qui concerne la grange située sur la place Bernard et qui est en fort mauvais état, une réflexion s'impose. Certes, elle est intégrée dans le plan d'origine de la ville, mais d'un autre côté, son état pose question. Les architectes devront donc étudier toutes les possibilités.



La médiathèque : un lieu de rencontres

La médiathèque, située dans les locaux du centre culturel Victor Hugo a ouvert ses portes le 1er octobre. Elle compte déjà une centaine d'inscrits. Des auteurs locaux y ont déposés leurs ouvrages. Ceux-ci peuvent être empruntés ou uniquement consultés sur place.

Au total, près de 3 000 livres sont déjà disponibles et, régulièrement, de nouveaux achats, enrichiront les rayonnages. De plus, la médiathèque départementale peut apporter, à la demande, de nouveaux ouvrages. Enfin, si vous souhaitez un livre qui n'est pas disponible à Henrichemont, vous pouvez en faire la demande. S'il est disponible dans l'une des bibliothèques du réseau des Terres du Haut Berry, vous pourrez aller le chercher ou le faire venir à Henrichemont. S'il n'est pas disponible dans le réseau, il sera demandé à la médiathèque départementale.



Certes une médiathèque est un lieu où il est possible de consulter et d'emprunter de nombreux ouvrages. Mais sa vocation est bien plus vaste. Une médiathèque est un lieu ouvert au public et non pas uniquement aux adhérents.

Ainsi une matinée de contes pour enfants à partir de 3 ans, a eu lieu, animée par Sarah Souchart. Elle a rencontré un beau succès.

La médiathèque est également un espace dédié aux expositions. La première « Il va y avoir du sport » a été conçue dans le cadre du programme d'animations du réseau des bibliothèques en Terres du Haut Berry et

coordonnée par la médiathèque départementale du Cher. Des ateliers, rencontres, jeux et spectacles ont eu lieu, dans le cadre de cette exposition. D'autres suivront.

Enfin, la médiathèque est un lieu de rencontres et d'échanges.

Pour sa première animation, vendredi le 8 octobre, l'équipe de la médiathèque municipale avait choisi une rencontre avec l'écrivain Fabien Morin. Devant une quinzaine de personnes, il est venu parler de son parcours professionnel et de sa passion de l'écriture qui l'a amené à écrire trois romans, dont le troisième vient juste de sortir (aux éditions Le Lac aux Fées) et de



trouver ses premiers lecteurs. Les participants ont montré tout leur intérêt, tant dans son parcours de journaliste au sein de différentes rédactions, que de ses habitudes littéraires ou de ses divers projets. Parmi ces projets : sa première pièce de théâtre ou encore son travail scénaristique pour des romans graphiques.

Un concours de dessins intitulé « Dessine-moi Noël » a été organisé. Le 15 décembre, les meilleurs dessinateurs ont été récompensés par des livres.

D'autres auteurs, d'autres animations seront programmés au fil des mois.

La médiathèque est ouverte le lundi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, le samedi de 10h à 12h. Le mardi est réservé à l'école, au collège, à la crèche et à l'EHPAD.

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !